

Annexe 10 – Recommandation 10 : améliorer la responsabilité des organisations de soutien et comités consultatifs

1. Résumé

- 1 Le CCWG-Responsabilité recommande d'aborder la question de la responsabilité des organisations de soutien et comités consultatifs selon une approche à deux étapes :
 - **Piste de travail 1** : inclure la révision des mécanismes de responsabilité des organisations de soutien et comités consultatifs au sein de révisions structurelles indépendantes effectuées régulièrement.
 - **Piste de travail 2** : inclure la question de la responsabilité des organisations de soutien et comités consultatifs dans le cadre du travail sur le processus de révision de la responsabilité et de la transparence.

2. Recommandations du CCWG-Responsabilité

- 2 En ayant revu et répertorié les mécanismes existants liés à la responsabilité des organisations de soutien et comités consultatifs, il est évident que les mécanismes actuels doivent être améliorés à la lumière des nouvelles responsabilités associées aux recommandations de la piste de travail 1. Le CCWG-Responsabilité recommande ce qui suit :
- 3 **Piste de travail 1** : inclure la révision des mécanismes de responsabilité des organisations de soutien et comités consultatifs au sein de révisions structurelles indépendantes effectuées régulièrement.
 - Ces révisions doivent prendre en considération les mécanismes que chaque organisations de soutien et comités consultatifs ont mis en place pour être responsables face à leurs unités constitutives, groupes de parties prenantes, organisations régionales At-Large respectifs, etc.
 - Cette recommandation pourrait être mise en œuvre par l'amendement de la section 4 de l'article IV des statuts constitutifs de l'ICANN, qui décrit actuellement l'objectif de ces révisions de la manière suivante :
 - *le but de la révision, menée conformément à des critères et des normes établis par le Conseil d'administration, consistera à déterminer (i) si cet organisme joue un rôle*

permanent au sein de la structure de l'ICANN, et (ii) si des changements dans sa structure ou son fonctionnement seraient souhaitables pour améliorer son efficacité.

- 4 **Piste de travail 2** : inclure la question de la responsabilité des organisations de soutien et comités consultatifs dans le cadre du processus de révision de la responsabilité et de la transparence.
 - Examiner la « table ronde sur la responsabilité commune » proposée, pour évaluer sa viabilité et, si tel est le cas, entreprendre les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.¹
 - Développer un plan de travail détaillé sur l'amélioration de la responsabilité des organisations de soutien et comités consultatifs
 - Voir si le processus de révision indépendante serait également applicable aux activités des organisations de soutien et comités consultatifs.

3. Explication détaillée des recommandations

- 5 À mesure que le pouvoir de la communauté accroit, des inquiétudes légitimes ont été soulevées concernant la responsabilité de la communauté (sous la forme d'organisations de soutien et comités consultatifs) en promulguant ces pouvoirs. Autrement dit, « Qui surveille ceux qui surveillent ? »
- 6 En réponse à ces inquiétudes, le CCWG-Responsabilité :
 - a identifié les mécanismes de responsabilité existants en place pour les organisations de soutien et comités consultatifs.
 - a revu les mécanismes existants de façon à savoir si et comment ils répondent aux inquiétudes exprimées par la communauté pendant la première période de consultation publique.
 - établir une liste d'étapes pour améliorer la responsabilité des organisations de soutien et comités consultatifs qui pourrait être traitée dans les pistes de travail 1 et 2.

¹ Willie Currie, conseiller au CCWG-Responsabilité a présenté une rapide description de la table ronde sur la responsabilité commune :

La notion de responsabilité mutuelle consiste à avoir des acteurs multiples qui sont responsables les uns envers les autres. Comment cela pourrait-il fonctionner au sein de l'ICANN ? Il serait nécessaire de ménager un espace approprié entre les différentes formes de responsabilité assurées au sein de l'ICANN qui sont surtout axées sur une relation de mandant-mandataire. Les nouveaux pouvoirs de la communauté établiraient la communauté comme mandant qui demande des comptes au Conseil d'administration, son mandataire, et de ce fait, un lien de responsabilité mutuelle permettrait à toutes les structures de l'ICANN de se demander des comptes les unes et les autres. On pourrait donc imaginer une table ronde sur la responsabilité mutuelle qui se réunirait à chaque réunion de l'ICANN, remplaçant peut-être le forum public actuel. La forme consisterait d'une table ronde réunissant le Conseil d'administration, le PDG et l'ensemble des Organisations de soutien et comités consultatifs représentés par leurs présidents. La table ronde désignerait un président d'une année à l'autre ; celui-ci serait chargé de faciliter chacune des tables rondes sur la responsabilité mutuelle. Chaque table ronde pourrait choisir de se pencher sur un ou deux thèmes clés. Chaque participant pourrait rendre compte de la manière dont son unité constitutive a répondu aux questions, en montrant ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné. Suivrait ensuite une discussion sur les moyens d'améliorer la performance. L'objectif serait de créer un espace autant pour la responsabilité mutuelle que pour l'assimilation des connaissances connexes et l'amélioration.

7 Une révision de la documentation ICANN existante montre que les dispositions qui obligent les organisations de soutien et comités consultatifs à être tenus responsables face à leurs unités constitutives ou face à la communauté Internet au sens large quant à leurs actions, décisions ou conseils, sont limitées en nombre et en portée.

8 Les documents analysés étaient les suivants :

1. Les statuts constitutifs de l'ICANN

9 Les statuts constitutifs de l'ICANN établissent que chaque organisation de soutien et comité consultatif doit établir sa propre charte et documents de procédure. Davantage de recherches doivent être effectuées au niveau des organisations de soutien et comités consultatifs pour vérifier les mécanismes de responsabilité existants en place pour chaque organisations de soutien et comités consultatifs.

10 Il est également important d'examiner si les organisations de soutien et comités consultatifs devraient être ajoutées à des articles particuliers des statuts constitutifs telles que soumises aux dispositions applicables à l'ICANN en tant que société. Par exemple, on devrait examiner et discuter du fait que les valeurs fondamentales devraient s'appliquer non seulement aux mesures prises par la société mais aussi aux activités des organisations de soutien et comités consultatifs.

2. L’Affirmation d’engagements

11 L'affirmation d'engagements inclut certains engagements clés qui, orientés vers l'ICANN en tant qu'organisation, devraient également être considérés comme applicables aux organisations de soutien et comités consultatifs qui forment la structure organisationnelle de l'ICANN au sens large comme défini dans les statuts constitutifs de l'ICANN.

12 Les mécanismes ou critères identifiés au sein de l'affirmation d'engagements par lesquels les organisations de soutien et comités consultatifs devraient mener leur travail en lien avec le DNS sont : paragraphe 3 et paragraphe 9.

3. Les recommandations de l'ATRT 1 et de l'ATRT 2

13 L'équipe de révision de la responsabilité et de la transparence n'a pas fait de recommandations directes concernant les organisations de soutien et comités consultatifs ou la responsabilité.

4. Les règles et procédures opérationnelles des diverses organisations de soutien et comités consultatifs

14 En ayant répertorié les mécanismes existants liés à la responsabilité des organisations de soutien et comités consultatifs à la lumière des nouvelles responsabilités associées avec les propositions de la piste de travail 1, il est devenu évident que le cadre actuel de responsabilité des organisations de soutien et comités consultatifs avait besoin d'être amélioré.

15 L'objectif des améliorations est de s'assurer que les organisations de soutien et comités consultatifs sont responsables non seulement face à leurs membres actuels, mais également face aux communautés au sens large que leurs organismes sont destinés à représenter.

4. Changements réalisés depuis la deuxième proposition préliminaire

- 16 Pendant la période de consultation publique pour la deuxième version préliminaire de la proposition du CCWG-Responsabilité concernant les recommandations de la piste de travail 1, la communauté a présenté plusieurs inquiétudes et suggestions sur la façon dont la responsabilité des organisations de soutien et des comités consultatifs peut être améliorée. Étant donné que l'axe principal des recommandations de la piste de travail 1 est de s'assurer que les améliorations de responsabilité nécessaires à la transition de la supervision de l'IANA sont en place, le CCWG-Responsabilité va discuter d'autres aspects de ce sujet dans le cadre de la piste de travail 2.
- 17 Les suggestions et inquiétudes soulevées pendant la deuxième période de commentaires qui sont ouvertes à une étude plus poussée dans le cadre du travail de la piste de travail 2 sur la responsabilité des organisations de soutien et comités consultatifs sont :
1. **Qui surveille ceux qui surveillent ?** Pour éviter une boucle infinie, il a été proposé que les organisations de soutien et comités consultatifs soient soumis à un processus de révision indépendante lorsque leurs mesures prises vont à l'encontre des statuts constitutifs de l'ICANN.
 2. Envisager des moyens de limiter le conflit d'intérêt au sein des organisations de soutien et comités consultatifs.
 3. Mettre en œuvre le principe de non-cumul des mandats, successivement ou simultanément, afin d'atténuer les risques de « capture » du nouveau cadre institutionnel de l'ICANN par les individus.
 4. Établir une commission indépendante en charge du contrôle des déclarations de conflit d'intérêt émises par les membres du Conseil d'administration de l'ICANN.
 5. Des révisions structurelles devraient être entreprises en guide de processus à deux étapes : premièrement, l'équipe de révision travaille avec les organisation de soutien et comité consultatif en place ; deuxièmement, la révision obtenue est envoyée à un examinateur indépendant.
 6. Le CCWG-Responsabilité devrait également prendre en considération le fait de savoir si d'autres étapes sont nécessaires avant d'en arriver à un arbitrage contradictoire lorsque les questions relatives à la responsabilité des organisations de soutien et comités consultatifs sont soulevées au lieu d'aller directement vers un processus de révision indépendante.
- 18 La majorité des commentaires reçus sur la responsabilité des organisations de soutien et comités consultatifs dans la version préliminaire 2 étaient liés aux questions qui seront traitées dans la piste de travail 2. Il y a eu quelques demandes de clarification sur des éléments de la piste de travail 1, et le texte a été reformulé en conséquence. Cependant, il n'y a eu aucun changement dans les recommandations du travail de la piste de travail 1 sur la responsabilité des organisations de soutien et comités consultatifs.

5. Exercices de simulation de crises liés à cette recommandation

- ST12 (capture)
- ST 33
- ST34

6. Dans quelle mesure cela répond aux exigences du CWG-Supervision ?

- N/D

7. Dans quelle mesure cela répond aux critères de la NTIA ?

19 **Soutenir et améliorer le modèle multipartite.**

- L'amélioration de la responsabilité de l'ICANN représente toutes les améliorations du modèle multipartite de l'ICANN. Une meilleure responsabilité des organisations de soutien et comités consultatifs face à leurs membres et face aux parties prenantes fait partie d'un renforcement général du modèle multipartite de l'ICANN.
-

20 **Préserver la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS de l'Internet ;**

- N/D
-

21 **Répondre aux besoins et aux attentes des clients et des partenaires des services IANA au niveau mondial**

- N/D
-

22 **Préserver le caractère ouvert de l'Internet.**

- N/D
-

- 23 **La NTIA n'acceptera pas de proposition visant à remplacer le rôle de la NTIA par la direction d'un gouvernement ou d'une organisation intergouvernementale.**
- Les propositions de renforcement de la responsabilité des Organisations de soutien et comités consultatifs se fondent sur des améliorations de responsabilité commune plutôt que sur la responsabilité envers une organisation dirigée par un gouvernement ou une organisation intergouvernementale. Les gouvernements sont reconnus comme des parties prenantes clés, particulièrement en ce qui concerne leur rôle par rapport à la politique publique.
-